

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, PENASCAIS Sylvie et DEPRez Sabrina.

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de présents : 09
 Nombre de votants : 10

M. BARRAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme DEPRez Sabrina

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 40 et débute par la présentation en visioconférence, du rapport final sur les zones humides de la commune, par M. CHOUINARD, du bureau d'étude Hydroconcept.

A l'issue, la réunion se poursuit par la lecture du compte rendu du 16 juin 2023 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie ».

Le Maire présente au conseil le plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie » :

| RENOVATION ISOLATION ETAGE BATIMENT MAIRIE | | | | | |
|--|--------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Opérations | | Montant HT | TVA | Montant TTC | Entreprises retenues |
| MENUISERIE INTERIEURE (ISOLATION DOUBLAGE) | | 16 727,63 € | 3 345,53 € | 20 073,16 € | BETIN SARL |
| MENUISERIES EXTERIEURES | | | | | |
| ISOLATION PLAFOND | | | | | |
| ELECTRICITE CHAUFFAGE | | 4 246,00 € | 849,20 € | 5 095,20 € | TEXIER |
| ETUDE THERMIQUE | | 2 200,00 € | 440,00 € | 2 640,00 € | SIEDS |
| TOTAL | | 23 173,63 € | 4 634,73 € | 27 808,36 € | |
| FINANCEMENT DE L'OPERATION | % | HT | TVA | Montant | |
| FSD | 20,00% | 4 634,73 | 926,95 € | 5 561,67 € | |
| FOND VERT | 30,00% | 6 952,09 | 1 390,42 € | 8 342,51 € | |
| SIEDS | 30,00% | 6 952,09 | 1 390,42 € | 8 342,51 € | |
| | | 0,00 | 0,00 € | 0,00 € | |
| | | 0,00 | 0,00 € | 0,00 € | |
| Part d'autofinancement communal | 20,00% | 4 634,73 | 926,95 € | 5 561,67 € | |
| TOTAL | | 23 173,63 € | 4 634,73 € | 27 808,36 € | |

à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie ».

Délibération n° 02 : Rapports annuels 2022 SMAEP4B (production – distribution).

Le Maire présente les Rapports annuels 2022 sur le prix et la Qualité des Services de **Production et distribution** d'eau potable SMAEP4B, aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité des présents.

Délibération n° 03 : Déterminant les Zones d'accélération des ENR sur la commune, par énergie.

Le Maire fait part au conseil du courrier de Mme la Préfète des Deux-Sèvres en date du 30 mai 2023 et de celui de Mme la Ministre de la Transition Energétique en date du 29 juin 2023.

Les deux sont relatifs à la loi d'accélération des énergies renouvelables et à la définition par la commune de « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets.

Considérant que la commune a concerté sa population sous la forme d'un débat public qui s'est déroulé le 15 septembre 2023 et conscient des enjeux liés à la production et à la consommation d'énergie, le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité :

- 1) Considère qu'il n'est pas en mesure de proposer sur son territoire de zones propices au développement de centrale géothermique à l'usage de la collectivité ou d'une unité de méthanisation.
- 2) Considère, à l'appui des précédentes délibérations prises, du guide de développement éolien produit par la Communauté de Communes Mellois en Poitou et des arrêtés préfectoraux concernant les projets éoliens sur la commune de Montalembert, qu'il n'y a pas sur le territoire communal des zones favorables à l'implantation de parcs éoliens.
- 3) Considère que la commune ne dispose ni de friches, ni de réserves foncières exploitables pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol mais propose les parcelles suivantes uniquement pour l'implantation de parcs Agrivoltaïques (hors sol) :

| Section | N° Parcelle | S/m2 | Lieu | Statut terrain |
|---------|-------------|--------|----------------|----------------|
| ZA | 75 | 4 200 | Maison Neuve | Public |
| D | 956 | 11 900 | Antéruan | Privé |
| ZC | 73 | 5 510 | La Verrie | Privé |
| D | 791 | 4 820 | La Verrie | Privé |
| ZD | 169 | 2 105 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 168 | 3 152 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 167 | 2 679 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 170 | 308 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 171 | 2 158 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 180 | 3 763 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 53 | 6 220 | La Thomassière | Privé |
| ZD | 7 | 2 670 | La Tuilerie | Privé |
| A | 938 | 3 220 | Les Chails | Privé |
| Total: | | 52 705 | | |

à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide ces 3 propositions.

Délibération n° 04 : Convention compte financier unique (C.F.U.)

Le maire présente aux conseillers les principes du compte financier unique (C.F.U.) qui viendrait en remplacement des comptes de gestion et administratif actuels et propose de signer la convention nécessaire pour adopter ce mode de gestion du budget communal.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Délibération n° 05 : Versement d'une subvention complémentaire aux « Resto du Cœur »

Dans le cadre du soutien aux « Resto du cœur », le maire propose le versement d'une subvention complémentaire à cette association.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention complémentaire aux « Resto du cœur » d'un montant de 50 euros.

Délibération n° 06 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence mis en place par le CDG 79

Le maire présente aux conseillers le dispositif de signalement des actes de violence imposé aux collectivités par la loi de transformation de la Fonction publique du 06 août 2019. Il précise que le CDG 79 a mis en place ce dispositif auquel la commune peut adhérer.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à adhérer au dispositif et à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

II – QUESTION DIVERSES

- a) Suivant la disponibilité de ses membres, la prochaine réunion de la Commission Cimetière aura lieu le 13 octobre 2023 à 13h30.
- b) Un point est fait sur l'organisation de la fête de Noël pour les enfants et anciens de la commune qui se déroulera le 16 décembre 2023. Le programme de cette manifestation reste à déterminer et est soumis à la réflexion de chacun.
- c) Les vœux de la municipalité se dérouleront le 16 janvier 2024 selon la même formule que les années passées.
- d) La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 20 octobre 2023 à 20h30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

